



## Problème conjugal pour un étranger de nationalité algérienne

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis un étranger de nationalité algérienne, je suis ingénieur et je travaille en CDI, je suis marié à une Française de d'origine algérienne.

J'ai rencontré ma femme il y a quelques mois par le biais de nos familles respectives et on s'est marié l'été dernier. Ma femme et sa famille étaient au courant de ma situation notamment de mon statut d'étudiant.

A ma grande stupeur ma chère femme a décidé de demander le divorce il y a quelques jours sous prétexte qu'on s'entendaient pas bien. C'est vrai qu'on a eu quelques petits soucis suite à la perte de mon emploi pour des raisons d'autorisations sinon y a pas de problème de mon point de vue et j'ai retrouvé mon travaille après l'obtention du récépissé vie privé vie familiale.

Je lui ai demandé la vrai raison de sa démarche mais elle ne veut rien comprendre et franchement je ne sais pas ce qu'elle cherche.

Lors du dépôt de mon dossier à la préfecture il manquait des pièces (Acte de naissance de ma femme) qu'il faudrait que j'envoie au plus vite mais ma femme à décidé de me bloquer pour faire pression sur moi.

Je suis contraint d'accepter le divorce car elle est obstiné, toutefois comment faire pour ne pas me retrouver dans une situation irrégulière pendant cette procédure de divorce car il faut la présence de ma femme pour continuer la démarche auprès de la préfecture.

Sachant que la procédure de divorce prend quelques mois, est ce que je peux faire quelque chose pour ne pas me retrouver en situation irrégulière? Sinon est ce que je doit rentré en Algérie dès l'expiration mon récépissé (sans divorcer)? Car dans ce cas là je ne pourrai plus faire grand chose.

Est ce qu'il faut aussi aviser la préfecture de ma situation actuelle? Car je suis supposé compléter mon dossier au plus vite.

Merci.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends parfaitement la situation et il est vrai qu'elle est des plus délicates car si votre femme entame la procédure de divorce vous ne pourrez plus prétendre à une demande de carte de séjour pour vie privée et familiale.

Actuellement êtes vous dans le cadre d'une première demande ou bien d'une renouvellement?

Avez vous un emploi en CDI?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

J'avais le statut étudiant avant le mariage, donc c'est un renouvellement et oui j'ai un emploi en CDI.

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Dans ce cas vu votre situation matrimoniale, il est plus que probable que le renouvellement du titre de séjour mention vie privée et familiale pose problème. Dans ce cas sollicitez un changement de statut mention salarié en raison de votre CDI. Je ne vous garantis pas que la préfecture accède à votre demande mais qui ne tente rien n'a rien et de toute façon vu la situation vous avez tout intérêt à tenter.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Au fait c'est pas le fait de renouveler mon titre de séjour qui m'inquiète, dès que je règle ce problème je rentre chez moi mais c'est le fait de me retrouver dans une situation irrégulière et que le divorce ne soit pas encore prononcé car je ne peux pas partir sans divorcer. Est ce que la préfecture pourrait me prolonger le temps du divorce, je suis bloqué là ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

La prolongation des titres de séjour n'est pas prévue sauf en cas de titre étudiant . En fait la seule chose qui prolonge est le récépissé mais dans votre cas cela va être délicat.  
La préfecture va sans doute vous rétorquer que vous pouvez revenir juste pour la procédure.

cordialement